

Identification

<i>Bien proposé</i>	Le palais et les jardins de Schönbrunn
<i>Lieu</i>	Ville de Vienne
<i>Etat Partie</i>	Autriche
<i>Date</i>	23 septembre 1995

Justification émanant de l'Etat Partie

Dès 16ème siècle, Schönbrunn fut le site d'un pavillon de chasse et la résidence d'été des Habsbourg. Après sa destruction totale au cours d'une ultime attaque turque en 1683, le palais fut reconstruit par l'architecte Johann Bernhard Fischer von Erlach en 1695. C'est un *château de plaisance* que l'empereur, Léopold Ier, commanda à l'origine pour l'archiduc Joseph, héritier du trône, mais l'évolution dynastique durant la construction exigea qu'il devint résidence d'été impériale, d'où son agrandissement. Schönbrunn conserva sa fonction de palais jusqu'à la fin de l'Empire austro-hongrois. Hormis quelques ajouts mineurs au 19ème siècle, l'apparence du palais et de ses jardins est celle du 18ème siècle.

L'ensemble architectural comprend de précieux intérieurs du 18ème siècle. Les anciens appartements de l'empereur François Joseph de l'aile orientale, modifiés au 19ème siècle, possèdent un mobilier d'importance historique. Les vastes jardins baroques et leurs constructions (la Gloriette, la "ruine romaine", etc) attestent la dimension et la fonction impériales du palais. Les jardins et le parc sont ouverts au public depuis la fin du 18ème siècle, à la demande de l'empereur Joseph II. Le jardin zoologique de Schönbrunn, premier au monde, fondé en 1752 par François-Stéphane de Lorraine, époux de l'impératrice Marie-Thérèse, se trouve dans les jardins.

Depuis que la propriété du palais est passée à la République d'Autriche en 1918, sa protection et son entretien ont été assurés par l'Etat. C'est le site culturel le plus important du pays.

Note L'Etat Partie ne soumet pas de propositions relatives aux critères selon lesquels le bien doit être inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial dans le dossier de proposition d'inscription.

Catégorie de bien

En termes de catégorie de biens, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, Le palais et les jardins de Schönbrunn constituent un *ensemble*. L'inclusion du parc à la proposition d'inscription donne aussi à la proposition la possibilité d'être considérée comme un *paysage culturel conçu*, tel que défini au paragraphe 39(i) des *Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du Patrimoine mondial*.

Histoire et Description*Histoire*

Le domaine de Katterburg, le site de l'actuel palais de Schönbrunn, fut cédé au milieu du 16ème siècle par le monastère de Klosterneuburg à l'empereur Maximilien II, qui le transforma en pavillon de chasse et installa une

ménagerie. Les bâtiments furent terriblement endommagés par le sac de Vienne par les Hongrois en 1605 ; ce n'est qu'en 1622 qu'ils furent restaurés par l'empereur Ferdinand II. A sa mort en 1637, le domaine de Katterburg échut en héritage à sa veuve, Eléonore de Gonzague. Le nom fut changé en Schönbrunn (La Belle Fontaine) en 1642 lorsqu'un nouveau *château de plaisance* fut érigé sur trois niveaux à côté de l'ancien bâtiment.

En 1683, Vienne fut assiégée par les Turcs, qui furent finalement écrasés, mais non sans avoir eu le temps de causer de terribles ravages aux environs de la ville, y compris à Schönbrunn. Pendant la grande reconstruction qui suivit le siège, l'empereur Léopold Ier commanda à l'architecte Johann Bernhard Fischer von Erlach, qui avait été formé en Italie, un nouvel édifice destiné à être la résidence de son héritier, l'archiduc Joseph. L'architecte semble avoir préparé son premier projet dans l'unique but de montrer ses capacités. En cela il réussit pleinement : son projet fut très admiré et lui assura de nombreuses autres commandes.

Le mariage de Léopold en 1699 entraîna la modification du second projet, de manière à rehausser son statut. La construction commença en 1696 et Fischer von Erlach supervisa personnellement les travaux. Le corps principal fut achevée et habitable en 1700, mais les travaux furent interrompus par le déclenchement de la guerre de Succession d'Espagne en 1701 puis par le décès soudain de l'empereur Joseph Ier en 1711. Le bâtiment inachevé devint la résidence de l'impératrice douairière Amalia Wilhelmine.

Lorsqu'elle accéda au trône impérial en 1740, Marie-Thérèse choisit Schönbrunn comme résidence permanente, et une nouvelle vie commença pour le palais. Des réparations urgentes furent effectuées sur les bâtiments détériorés en 1742-43, suivies par des changements structurels majeurs qui furent réalisés en trois phases : 1743-49, 1753-63 et 1764-80. La majeure partie des travaux des deux premières phases furent réalisés selon les plans et sous la direction de l'architecte Nicola Pacassi, qui devait devenir, comme Fischer von Erlach, architecte de la cour royale et impériale. La troisième phase concerna l'embellissement des jardins (la Gloriette, la fontaine de Neptune, la "ruine romaine", l'obélisque), qui fut l'oeuvre de Johann Ferdinand Hetzendorf von Hohenberg.

Les successeurs immédiats de Marie-Thérèse, Joseph II et Léopold II, montrèrent peu d'intérêt pour Schönbrunn, qui devint cependant la résidence d'été de François Ier (1792-1835), et François-Joseph (1848-1916) passa une grande partie de sa vie dans ces lieux. Ce dernier entreprit la restauration du vieux décor rococo et certaines autres modifications. L'histoire de l'architecture du palais prit fin en 1870 et il n'y eut plus de changements notables depuis lors.

Description

Le corps principal du palais dans sa forme actuelle est essentiellement l'oeuvre de Pacassi, bien que la structure globale conçue par Fischer von Erlach soit respectée. L'accès à l'étage noble à partir de la cour se fait par un escalier monumental conduisant à l'imposante Grande galerie, de 43,5m x 9,5m, décorée de stucs ornementaux d'Albert Bolla et de fresques au plafond de Gregorio Guglielmi symbolisant l'empire des Habsbourg, réalisés au milieu du 18ème siècle.

A l'arrière se trouve la Petite galerie, décorée de la même manière, mais d'un style moins grandiose, car elle était destinée à des occasions plus intimes. Elle est flanquée de deux petites pièces, le Cabinet chinois circulaire et le Cabinet chinois ovale, ornés de panneaux laqués noir et or et meublés de céramiques et de meubles japonais.

Le Salon du carrousel, qui conduit à la Grande galerie, est l'anti-chambre du Salon des cérémonies (14m x 13m), remarquable pour sa série de peintures monumentales illustrant les événements du long règne de Marie-Thérèse. La fonction d'origine de la Rösselzimmer (Salon des chevaux) voisine n'est pas connue. Elle tient son nom des peintures de chevaux sur plaques de cuivre qui décorent ses murs. On sait qu'elle servit de salle à manger au 19ème siècle aux officiers supérieurs de l'armée impériale et les hauts dignitaires de la cour qui se réunissaient chaque jour à 5 heures de l'après-midi à la "Tables des Maréchaux".

Parmi les pièces les plus impressionnantes de l'aile orientale, il y a le somptueux Salon vieux-laque, avec ses panneaux de laque orientale sans prix, insérés dans des lambris de noyer bordés de stucs dorés et de meubles

extrêmement ornés. La Chambre de Napoléon était utilisée comme chambre à coucher par l'impératrice Marie-Thérèse et son époux François-Stéphane dans les premières années de leur mariage. Elle est ornée d'énormes tapisseries de Bruxelles. Cette pièce tient son nom du fait que Napoléon y demeura probablement lorsqu'il vint à Vienne en 1805 et 1809. Le Cabinet de Porcelaine, plus petit, possède un lambrisage sculpté et peint dans les tons bleus et blancs pour imiter l'apparence de la porcelaine et 213 croquis de François-Stéphane et de ses enfants. Le Salon du Million reçut son nom en raison de sa décoration somptueuse, qui comportait plus de soixante miniatures indiennes, certaines étant des collages, encadrées d'argent et réparties sur tous les murs de la pièce. Cette partie de l'aile orientale contient d'autres pièces prisées de la famille impériale telles que le Cabinet de travail de l'archiduc François-Charles, et qui sont remarquables pour leur série de portraits impériaux.

Les pièces du rez-de-chaussée de l'aile orientale sont appelées les Bergl-Zimmer en raison des peintures murales sur tissus de Johann Wenzl Bergl, qui couvrent murs et plafonds. Ces pièces formaient l'appartement privé d'été de Marie-Thérèse et reflètent son intérêt pour les thèmes représentés, en particulier sa prédilection pour les scènes exotiques et la nature.

Les pièces de l'aile occidentale sont moins luxueusement décorées et étaient destinées à l'usage domestique des membres de la famille impériale. De la cour on accède à la chapelle du palais et au théâtre du palais. Ce dernier, dans l'aile Valerie, qui est principalement occupée par les écuries et les remises à carrosses, fut construit par Pacassi et remanié par Hetzendorf.

L'orangerie, à l'est du corps de bâtiment principal du palais, de 186 m de long, est la plus longue du monde. Elle fut construite au milieu du 18ème siècle et fut utilisée non seulement pour la passion de Marie-Thérèse, celle de cultiver les plantes exotiques, mais aussi pour des événements ou des représentations festives. C'est là que fut organisé le fameux concours entre Mozart et Salieri en février 1786. La grande serre à palmiers est une structure métallique impressionnante de 114 m de long divisée en trois parties, érigée en 1880 grâce à des techniques mises au point en Angleterre. La serre du cadran solaire, construite en 1909 est de taille plus modeste. Les deux bâtiments abritent maintenant des collections de plantes exotiques.

La disposition radiale du zoo de Schönbrunn est l'oeuvre de Jean Nicolas Jadot, architecte favori de François-Stéphane, et remonte aux années 1750. Les douze maisons d'animaux sont groupées autour d'un pavillon central. Ce dernier est décoré de peintures à l'huile d'animaux et fut souvent utilisé par le couple impérial.

Le Kaiserstöckl, à l'ouest du palais, est un bâtiment très classique à trois niveaux commandé par Marie-Thérèse en 1770 pour loger son médecin. Il devint plus tard la résidence du Ministre impérial et royal des Affaires étrangères et Metternich y vécut de nombreuses années. Le bâtiment est maintenant transformé en bureau de poste et a été totalement transformé, excepté la façade qui reste intacte.

Il est impossible de séparer les jardins du palais, dont ils constituent une extension organique: c'est un excellent exemple de *Gesamtkunstwerk*. L'intention d'origine, lors de leur conception au 18ème siècle, fut à la fois de glorifier la maison de Habsbourg et de rendre hommage à la nature. Le grand parterre s'étend depuis la façade du palais côté jardin, encadré d'alignements d'arbres statuaires et sévères, et conduisant à la monumentale Fontaine de Neptune, avec la Gloriette transition baroque-néoclassique qui ponctue l'horizon des jardins. Le tracé capricieux des allées et des bosquets ménage des perspectives inattendues, certaines offrant des points de vues privilégiés sur la "ruine romaine", l'obélisque et sa fontaine ou la grande serre à palmiers. La disposition du jardin est en grande partie due à l'intérêt qu'y porta François-Stéphane qui rassembla une équipe de spécialistes venant de sa Lorraine natale et des Pays-Bas. La construction de la colline de Schönbrunn fut commandée par Marie-Thérèse elle-même, et commença en 1772, sept ans après le décès de son mari, et fut l'oeuvre de Hetzendorf qui construisit la Gloriette en 1775, la Fontaine de l'Obélisque en 1777 et la "ruine romaine" en 1778. Il fut aussi l'architecte de la Fontaine de Neptune, dont les sculptures sont l'oeuvre de Wilhelm Bayer qui fut l'auteur de la plupart des statues des jardins.

Gestion et Protection

Statut juridique

La zone du palais de Schönbrunn, qui couvre une superficie de 1,2 km² et qui fait l'objet de la présente proposition d'inscription, est protégée par les articles 1 et 2 de la Loi de 1923 sur la Protection des Monuments autrichiens (*Österreichisches Denkmalschutzgesetz*) modifiée en 1978 et 1990. Les monuments ainsi protégés sont soumis à diverses restrictions : toute démolition, modification ou autres travaux pouvant entraîner des modifications de leur état, leur apparence historique ou leur effet artistique, requièrent une autorisation écrite du Bureau fédéral des monuments (Bundesdenkmalamt), qui peut amener les autorités compétentes des districts à entreprendre des mesures de conservation.

Toutefois, conformément à un jugement de 1964, la Loi sur la Protection des Monuments ne couvre pas les composantes naturelles (arbres, plantes) du parc. La protection est étendue à cet aspect du bien proposé grâce à sa classification par le Bundesland Wien comme réserve naturelle (*Naturdenkmal*).

Gestion

La palais et les jardins sont la propriété de la République d'Autriche. Depuis le 1er octobre 1992, elle est gérée par le Schloss Schönbrunn Kultur- und Betriebsgesellschaft mbH, une entreprise d'Etat créée par décision du Parlement. L'entretien des jardins est confié à l'Administration fédérale des jardins (Budesgartenverwaltung), qui dépend du Ministère fédéral de l'agriculture et des forêts (Bundesministerium für Land - und Forstwirtschaft). Le Tiergarten Schönbrunn (zoo) est géré depuis 1992 par le Schönbrunner Tiergartengesellschaft mbH, autre entreprise d'Etat créée en 1991.

Le Bundesland Wien contrôle le développement de la zone grâce à ses programmes de zonage (*Flächenwidmungspläne*). Les zones qui entourent le bien ont été classées zones de protection (*Schutzzonen*) ce qui constitue une zone tampon adéquate. La Ville de Vienne est en train de réviser le zonage et les réglementations d'urbanisme (*Flächenwidmungsplan* et *Bebauungsplan*) en vigueur depuis 1924 qui permettront de classer le bien proposé en zone de parc protégé (*Parkschutzgebiet*) et deviendra automatiquement zone de conservation classée.

Conservation et Authenticité

Historique de la conservation

Depuis que la propriété du palais et de ses jardins est passée à l'Etat en 1918, le bien a été constamment entretenu. Il a gravement souffert des bombardements de février 1945 : le palais, la Gloriette, la grande serre à palmiers, la maison du cadran solaire et la ménagerie ont tous été atteints et les jardins ont été très endommagés. Les travaux de reconstruction se sont poursuivis jusque dans les années 1950. Des programmes systématiques de maintenance et de restauration ont été mis en place depuis 1992. Ces programmes sont repris en charge par le Schloss Schönbrunner Kultur- und Betriebsgesellschaft mbH. Parmi les priorités définies par cet organisme sont prévues l'amélioration du système de conditionnement de l'air et de l'infrastructure d'accueil des 1,3 millions de visiteurs annuels du palais et des 6 millions de visiteurs des jardins. La restauration de l'intérieur du palais est basée sur le principe de l'intervention minimale sur les matériaux d'origine.

Authenticité

Le bâtiment d'origine conçu par Fischer von Erlach fut considérablement étendu et modifié pour satisfaire les goûts et les exigences des empereurs successifs. Aucune modification importante n'a été effectuée sur les structures mêmes depuis les travaux des façades commandés par François Ier au début du 19ème siècle. Le mobilier et la décoration des appartements impériaux, le théâtre, la chapelle et d'autres composantes importantes sont entièrement authentiques. Le dessin du parc baroque est également quasiment inchangé et les techniques traditionnelles du 18ème

siècle sont toujours utilisées pour l'émondage des arbres et la taille des buissons. Schönbrunn n'a pas changé depuis 1918, moment où la propriété du bien passa à la République d'Autriche et où prirent fin toutes modifications. Depuis lors, le palais, les aménagements et décorations intérieures ainsi que les jardins ont été conservés en l'état et restaurés à l'identique après les dégâts causés pendant la guerre.

L'ensemble du palais et du parc peuvent être considérés comme des exemples remarquables de *Gesamtkunstwerk* en raison de la parfaite conservation de l'architecture et de l'ameublement du palais d'une part et la relation spatiale et visuelle du bâtiment et du parc d'autre part dans leur état d'origine.

Evaluation

Action de l'ICOMOS

Un expert de l'ICOMOS s'est rendu en mission à Schönbrunn en janvier 1996. L'expert est Président du Comité Scientifique international de l'ICOMOS sur les Jardins et Sites historiques et son rapport contient une évaluation de l'importance culturelle du bien proposé pour inscription ainsi que de sa gestion, sa conservation et son authenticité.

Caractéristiques

Le bien culturel composé du palais de Schönbrunn et de ses jardins est exceptionnel car il est l'un des ensembles baroques de son espèce les plus impressionnants et les mieux conservés d'Europe. De plus, c'est un symbole éloquent de la puissance et de l'influence de la maison de Habsbourg sur une longue période de l'histoire européenne, depuis la fin du 17^{ème} siècle jusqu'au début du 19^{ème} siècle.

Analyse comparative

La comparaison immédiate se fait avec trois palais européens et leurs jardins qui sont déjà inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial : Versailles, France (No 83: critères i, ii, vi), La Résidence à Würzburg, Allemagne (No 169: critères i, iv), Augustusburg, Allemagne (No 288: critères ii, iv) et Drottningholm, Suède (No 559: critère iv). Parmi ceux-là, Versailles est le plus somptueux et le plus influent. Les deux palais allemands furent inspirés de Versailles, mais leurs qualités particulières proviennent autant d'Europe centrale que de France. Drottningholm est une interprétation propre à l'Europe du nord.

Ce qui différencie le plus Schönbrunn des quatre autres palais est le fait qu'il ne doive pas sa forme actuelle à une seule génération de figures régnautes princières ou royales et de leurs architectes mais à une succession de princes de la maison de Habsbourg, dont beaucoup ont laissé des traces évidentes de leurs intérêts ou de leurs fantaisies.

Commentaires et recommandations de l'ICOMOS

Au vue de l'importance de Schönbrunn en tant qu'exemple remarquable de *Gesamtkunstwerk*, il est essentiel que le parc bénéficie du même niveau de protection et de soins que le palais et la ménagerie. Une nouvelle politique doit donc être adoptée pour remplacer des groupes d'arbres et non pas seulement des arbres isolés, à mesure qu'ils vieillissent ou souffrent de maladie. Toute extension de la ménagerie et du parc doit être évitée par le biais de politiques et de programmes concertés entre les deux *Gesellschaften* et l'Administration fédérale des jardins. Les constructions qui ont été rajoutées dans la ménagerie et qui se trouvent au milieu de perspectives aménagées à l'origine doivent être supprimées sans retard.

Concernant le palais, il a été décidé de maintenir les volets de toutes les fenêtres fermés afin de préserver les œuvres d'art en maintenant un niveau lumineux inférieur à 60 lux. Il s'agit là d'une précaution nécessaire. Toutefois, il est proposé qu'une étude soit faite afin d'envisager des exceptions à cette règle et de laisser les visiteurs

apprécier les correspondances visuelles entre l'intérieur et la disposition du parc.

De nouveaux aménagements devraient être faits pour le stationnement des voitures appartenant aux occupants des maisons et autres bâtiments se trouvant dans la zone proposée pour inscription de manière à éviter la défiguration de l'avenue est-ouest qui court entre le Meidling et la porte Hietzinger.

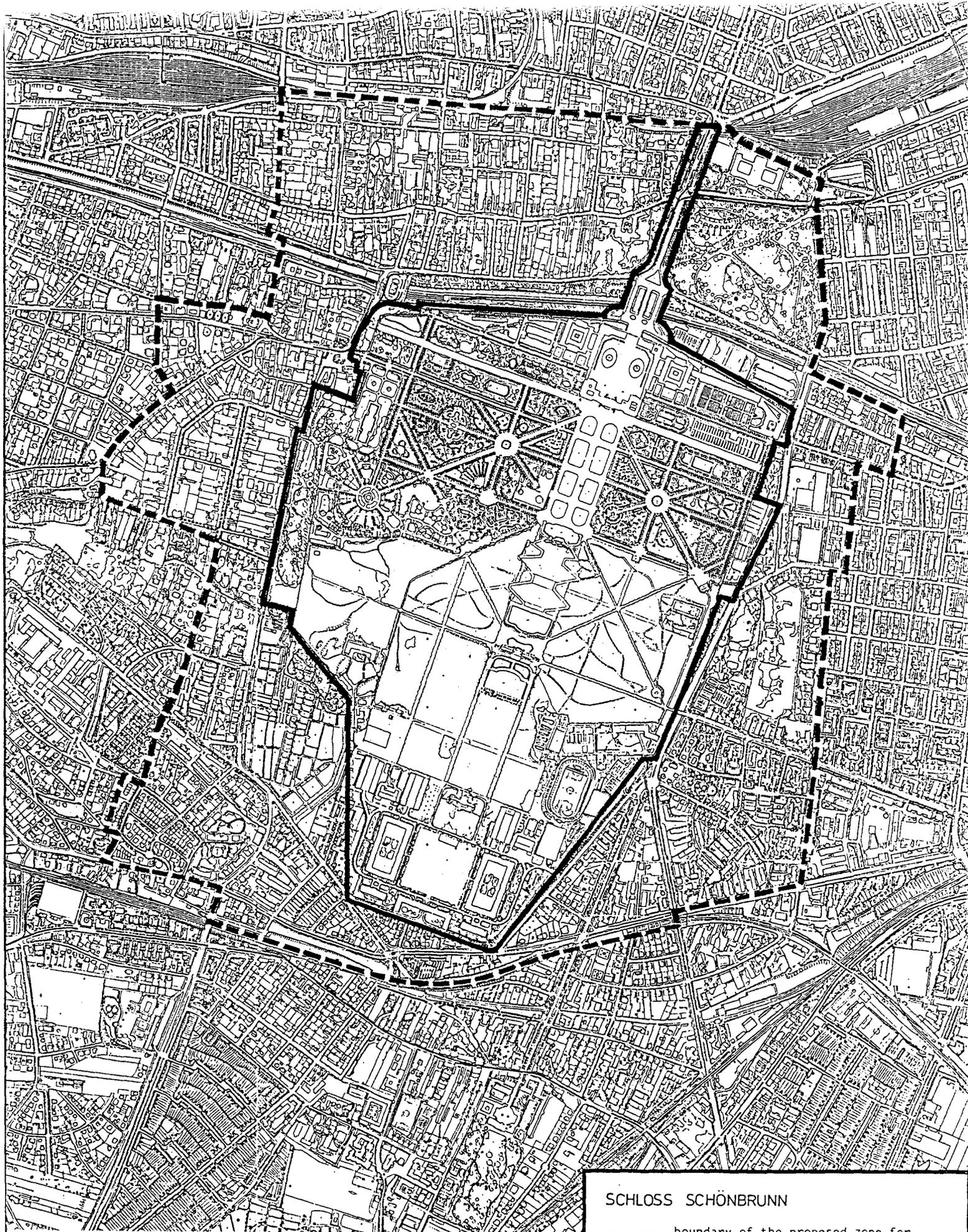
La mission de l'ICOMOS a recommandé qu'il conviendrait d'envisager l'extension de la zone proposée pour inscription afin d'inclure une partie du trajet du vieux Stadtbahn (actuellement U-Bahn) et la gare historique, le U-Bahnhof, de Schönbrunn, qui fait partie intégrante du *Verkehrskonzept* d'Otto Wagner au tournant du 19ème siècle. La partie de l'ancien Fasangarten actuellement occupée par la caserne Marie-Thérèse (1938) et le Gartenbau-Anstalt (années 1950) pourraient aussi être inclus dans la zone proposée pour inscription, car ils représentent un élément important de la conception d'origine du parc. Ces recommandations ont été acceptées par l'Etat Partie qui a soumis une carte révisée indiquant la zone proposée pour inscription.

Recommandation

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial sur la base des *critères i et iv* :

Le palais et les jardins de Schönbrunn sont un exemple particulièrement bien préservé d'un ensemble résidentiel princier baroque qui constitue un exemple exceptionnel de *Gesamtkunstwerk*. Le palais et les jardins sont exceptionnels du fait des marques qu'ils conservent des modifications effectuées au cours de plusieurs siècles, qui illustrent avec vivacité les goûts, les intérêts et les aspirations des monarques de la maison de Habsbourg.

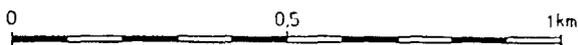
ICOMOS, octobre 1996

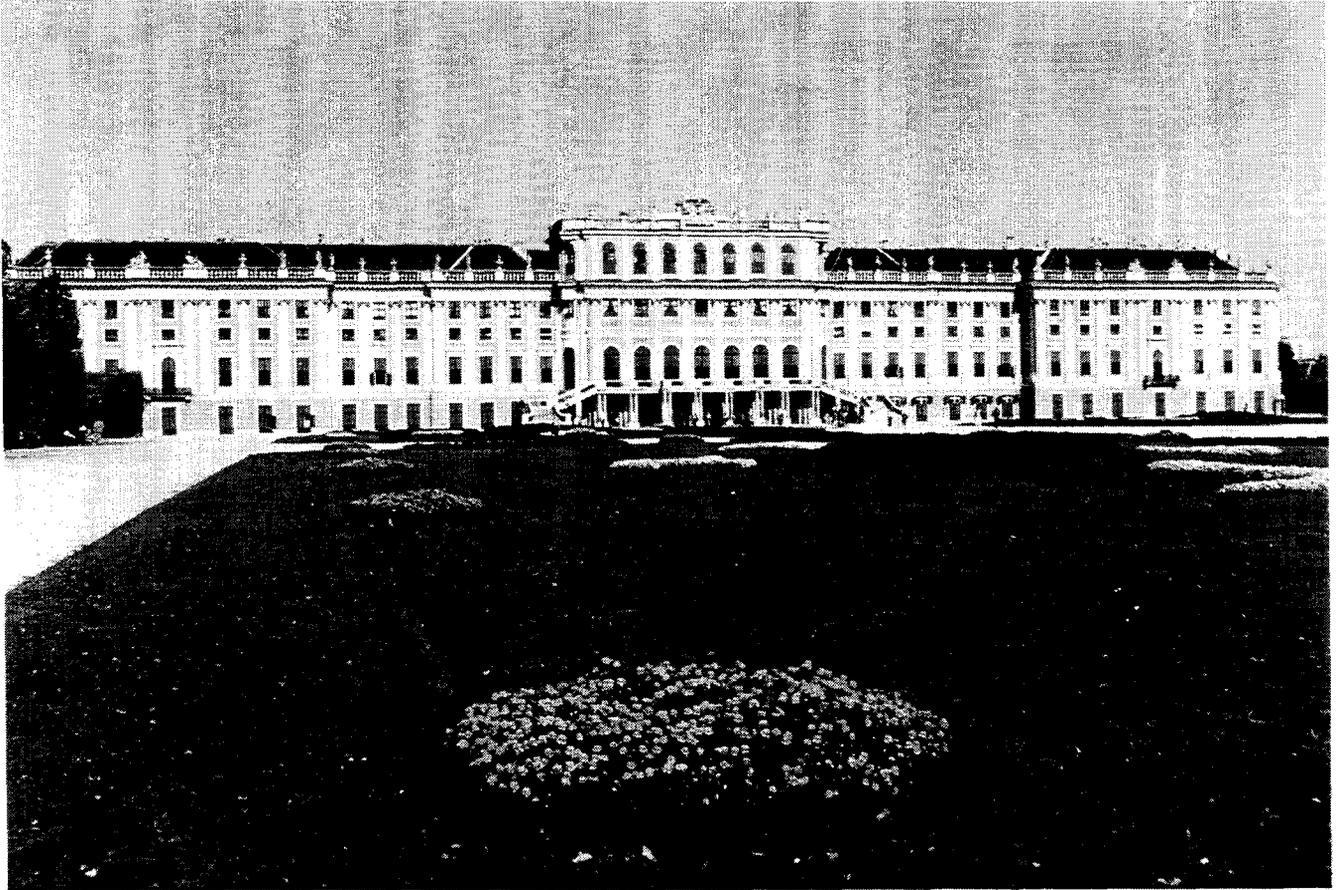


Schönbrunn : zone proposée et zone tampon
Schönbrunn : nominated area and buffer zone

SCHLOSS SCHÖNBRUNN

- boundary of the proposed zone for inscription on the World Heritage List
- - - boundary of the buffer zone





Schönbrunn : façade du palais, côté jardin

Schönbrunn : garden facade of the palace